



SCFP – FTQ Syndicat des employé(e)s
1244 de l'Université de Montréal (SEUM)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGULIÈRE

Date : Jeudi, le 28 octobre 2004
Heure : 11h30 à 14h00
Salles : K-500 du Pavillon Roger-Gaudry
2135 de la Faculté de médecine vétérinaire

Assemblée générale simultanée à Montréal et à St-Hyacinthe

Vous êtes autorisés à vous absenter sur le temps de travail pour assister à cette assemblée

Ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 30 septembre 2004**
3. **Adoption des personnes scrutatrices**
4. **Rapport de la trésorière et bilan financier 2003-2004**

Il est proposé d'adopter le bilan financier 2003-2004 sous réserve de la vérification à venir par le comité de surveillance

Discussion et adoption (voir documents ci-joints)

5. **Recommandation du Bureau syndical et du Conseil syndical concernant le Fonds de défense**

Notre convention collective expire en novembre 2005 et les politiques du gouvernement Charest ne laissent présager rien de bon pour les négociations dans le secteur public, nous savons entre autres que ce gouvernement a toujours des visées sur les clauses de sécurité d'emploi. Nous croyons donc qu'il nous faut prendre les dispositions nécessaires pour nous assurer d'avoir un Fonds de défense adéquat pour parer à toutes éventualités et ainsi mieux se protéger collectivement. Notre Fonds ayant servi pour la grève survenue en 2003, une cotisation spéciale perçue durant une période déterminée nous permettrait de renflouer ce fonds.

Vous trouverez dans les documents joints à la présente convocation, un bilan de l'utilisation de notre Fonds de défense lors de la dernière grève et différents scénarios possibles quant à une cotisation spéciale (cotisation perçue sur 1 an, 2 ans ou 3 ans). La proposition que nous vous recommandons est le scénario sur deux (2) ans.

Il est proposé le prélèvement d'une cotisation spéciale de 0,7% jusqu'à ce que le Fonds de défense ait atteint le million de dollars (1M\$) et que les remboursements futurs du prêt contracté durant la grève de 2003 soient faits à même cette cotisation spéciale.

Discussion et vote

6. **Avis de motion présentée par Denise Trecia lors de l'assemblée générale du 27 mai 2004 visant à modifier l'article III Assemblée générale régulière de nos statuts.**

Proposition d'amendement concernant l'article III a)

Il est proposé de modifier l'article III a) actuel

L'assemblée générale se compose de tous les membres en règle du Syndicat. Elle se tient simultanément, à Montréal et à Saint-Hyacinthe, sauf dans le cas d'un vote de grève où tous les membres se présentent à une seule et même assemblée générale, à Montréal.

Par le texte suivant

L'assemblée générale se compose de tous les membres en règle du Syndicat. Elle se tient simultanément à Montréal et à Saint-Hyacinthe.

Le Bureau syndical et le Conseil syndical recommandent le rejet de cet amendement.

Discussion et vote

7. **Rapport du Bureau syndical**

a) Recommandation concernant le mandat donné au comité de négociation de l'entente no 6 (négociation raisonnée).

Considérant que la négociation raisonnée prévue à l'entente no 6 de la convention collective n'a toujours pas débuté
Considérant que la convention collective actuelle expire en novembre 2005

Il est proposé d'élargir le mandat du comité de négociation prévu à la lettre d'entente no 6 en lui confiant la négociation visant le renouvellement de la convention collective.

Discussion et vote

b) Recommandation concernant la composition du comité des griefs

Considérant les modifications à la convention collective adoptées lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2004
Considérant que ces modifications ont pour effet de réduire le comité de griefs de cinq (5) à quatre (4) personnes
Considérant que suite aux élections statutaires du 28 avril 2004, le comité était complet, i.e. composé de cinq (5) personnes

Il est proposé que le Syndicat assume la libération pour la cinquième (5^{ième}) personne jusqu'en avril 2005 pour lui permettre de participer aux rencontres préparatoires du comité des griefs (équivalent à 2½ jours par 4 semaines)

Discussion et vote

8. Élections

- a) Élection d'une personne présidente d'élection
- b) Procédure
- c) Élections

2 postes au Bureau syndical	
Présidence	libération à temps complet mandat de terminant en avril 2005
Secrétaire	libération à temps complet mandat se terminant en avril 2006
1 poste au comité des griefs	libération à temps complet mandat se terminant en avril 2005
1 poste au comité de négociation	
Un (1) membre représentant des groupes métier ou aide-technique	
2 postes au comité d'évaluation	
Un (1) membre représentant du groupe Bureau	
Un membre représentant des groupes métier ou aide-technique	

9. Intervention des membres

10. Ajournement

Vous devez apporter votre carte de membre pour pouvoir voter.
Si vous avez des difficultés de transport, veuillez nous contacter au local du Syndicat, avant la tenue de l'assemblée.

Diane Vézina, Secrétaire